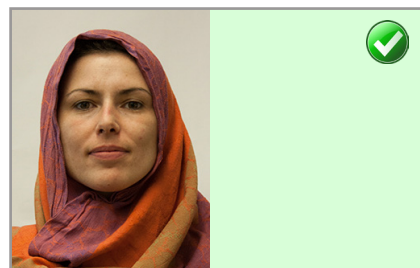
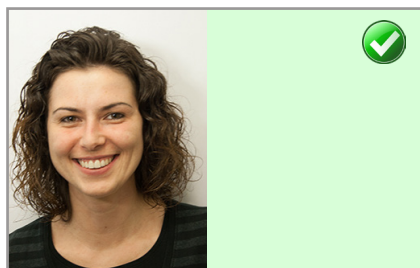


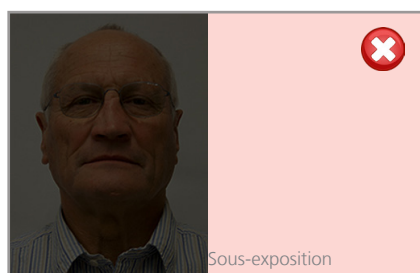
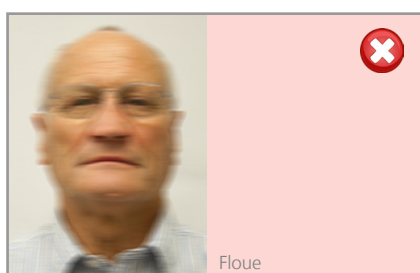
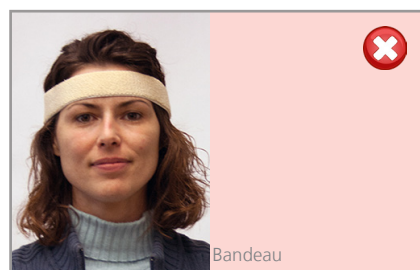
Critères d'acceptation des photos pour l'UNICARD

Critères pour la prise de la photo

Exemples de photos correctes



Les photos suivantes ne remplissent pas les critères!



Porteurs/-ices de lunettes

- Les yeux ne doivent pas être cachés par les montures de lunettes.
- Pas de reflet sur les verres de lunettes.
- Pas de verres teintés ni de lunettes de soleil.
- Pour les personnes malvoyantes, les verres de lunettes foncés sont autorisés.

Éclairage, netteté et contraste

- La photo doit être nette et contrastée.
- Éclairage régulier (pas d'ombres sur le visage).
- Teintes de peau naturelles.
- Pas de reflet sur la peau (hot spots) et pas d'yeux rouges.

Couvre-chef

- En principe, non autorisé. Pas de bandeau sur le front ou un bandeau de cheveux visible, ni de lunettes sur la tête, etc.
- Des exceptions ne sont autorisées que pour des raisons médicales ou religieuses avérées (les personnes religieuses ou personnes appartenant à une communauté religieuse qui prescrit le port d'un couvre-chef en public). Dans ce cas, la règle suivante s'applique: le visage doit être reconnaissable au moins du bord inférieur du menton jusqu'à la racine des cheveux. Aucune ombre ne doit apparaître sur le visage.

Les conditions techniques pour une photo

- Résolution min. 258x323 pixell
- Taille maximale du fichier 4 MB
- Fichiers autorisés jpg ou png

www.unicard.unibe.ch